

SYSTEME D'OBSERVATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE DE LA CCAMLR

11.1 Le Système d'observation scientifique internationale a été adopté l'année dernière par la Commission. La première observation, dans le cadre de ce système, a été menée conformément à un accord passé entre le Chili et le Royaume-Uni (SC-CAMLR-XII/BG/4). Deux observateurs scientifiques, l'un nommé par le Royaume-Uni, l'autre par le Chili ont entrepris des observations scientifiques à bord du palangrier chilien *Frio Sur V* pêchant sur *D. eleginoides* dans la sous-zone 48.4 (îles Sandwich du Sud). Le WG-FSA a minutieusement étudié le rapport de cette observation (SC-CAMLR-XII/5, paragraphes 4.1 à 4.6). En commentant cette mission d'observation, le responsable du WG-FSA, I. Everson, a déclaré que celle-ci s'était particulièrement bien déroulée et que nombre d'informations utiles avaient été collectées. C. Moreno a également loué la compagnie de pêche Frioaysen S.A de l'effort qu'elle avait fourni.

11.2 L'édition pilote du Manuel de l'Observateur scientifique a été publiée et distribuée aux Membres. Les rapports du WG-FSA et du WG-Krill comportent certains commentaires sur le Manuel (Annexe 5, paragraphes 4.3 à 4.6; Annexe 4, paragraphe 3.25). Le Comité scientifique a approuvé la recommandation des deux Groupes de travail selon laquelle, compte tenu du peu d'expérience acquise à ce jour en ce qui concerne l'utilisation du Manuel, il conviendrait de le réviser et de ne publier une nouvelle édition qu'une fois que l'on disposera de nouvelles informations sur son utilisation.

11.3 Les Membres ont ensuite été invités à faire part de leurs projets de mise en place du Système pendant la saison 1993/94. Le Japon et les Etats-Unis ont indiqué qu'ils avaient l'intention de participer au Système. Toutefois, il serait prématuré, à ce stade, d'informer le Comité scientifique de tout projet qui ne serait connu qu'après avoir établi les accords bilatéraux requis entre les Membres.

11.4 C. Moreno a fait remarquer que les accords bilatéraux requis devraient être spécifiquement conçus pour permettre, tout au long de l'année, une plus grande flexibilité dans le placement des observateurs sur les navires des Membres participants.

11.5 E. Marschoff a mentionné que si, à l'avenir, le nombre d'observateurs augmente, le Comité scientifique devra s'attacher à déterminer les recherches que devraient accomplir les observateurs en priorité. Les observations réalisées en vertu de ce Système devraient l'être à des coûts raisonnables. Le Comité scientifique a toutefois convenu qu'il était encore prématuré de chercher à attribuer des priorités aux recherches. Les Membres peuvent effectuer parmi les études portées sur la liste des recherches prioritaires identifiées par le

Comité scientifique (*Manuel de l'observateur*, page 5), celles en rapport avec leurs intérêts scientifiques.